


PROCONTROL

Siège d'exploitation ZI Bonne Fortune
Rue des Nouvelles Technologies 8
B-4460 GRACE HOLLOGNE
TVA : BE 0507 735 513
Tel : 04/227.15.77
E-Mail: secretariat@pro-control.be

Réf :	EAN : non communiqué	Date du rapport : 30/11/2020
Date de visite le(s) : 30/11/2020	PROPRIETAIRE : [REDACTED]	GESTIONNAIRE :
Par l'agent Mr : B MATHOT	Adresse :	Adresse :
ADRESSE DE L'INSTALLATION :	6720 HABAY LA NEUVE Avenue de la Gare 21	INSTALLATEUR : SBEN'ERGY
6720 HABAY LA NEUVE Avenue de la Gare 21		TVA : BE 0750.518.001
ETAGE1		

GRD : ORES	Compteur n° : 60 944 526	Index* {HP} (kWh) : 023359,5kWh	Index* {HC} (kWh) : 015703,7kWh
------------	--------------------------	---------------------------------	---------------------------------

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION ET/OU A TRES BASSE TENSION
Identification de l'objet : CONTROLE PHOTOVOLTAIQUE

Réglementation appliqué : LIVRE 1 de l'Arrêté Royal 08/09/2019

 Appareils de mesure utilisés : ☒ Matériel standard attribué à l'inspecteur

Type de contrôle : Check-list : ☐ DTT-C-E-10 ☐ DTT-C-E-11 ☒ DTT-C-E-12

☒ Contrôle de conformité avant mise en usage ☒ Livre 1 chap 6.4 ☐ avant le 1er juin 2022.* (L1 8.2.2)

☐ Visite de contrôle ☐ L1 chap 6.5 (à partir du 1.6.2020)

☐ Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 sec 8.4.3

☐ Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 sec 8.2.1 (avant le 1.10.81)

☐ Visite de contrôle d'une installation électriques domestiques ancien RGIE L1 sec 8.2.2 (à partir du 1.10.81 L1)

☐ Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur ☐ L1 sec 8.4.1 ☐ L1 sec 8.2.1

☐ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation L1 sec 8.4.2

 Type d'installation : ☐ nouvelle ☐ existante ☐ modification ☐ extension ☒ photovoltaïque < 10Kw L1 7.112

Schéma liaison à la terre : TT

 Type d'habitation : ☐ maison ☒ appartement ☐ parties communes résidentielles (sauf Locaux techniques) ☐ autres :

 Raccordement : tension : ☐ 1N400 ☐ 2X230 ☐ 3X230 ☒ 3N400 ☐ Autre : ☒ AC ☐ DC. Fréquence : 50 Hz

 Protection raccordement : ☒ existante : 15 A – ☐ Non placée prévue max : A – selon devis GRD

 Câble alimentation tableau principal 4X10 mm², type : EXVB Inter sec général : 40 A, Δ In (mA) 300 mA, type : ☒ A ☐ B ☐ AC

 Type prise de terre : Nature : boucle / ☒ Terre commune / Localisation du sectionneur de terre : CAVE

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 1 ; Mesures : Ra = 12,3 Ω ; Ri tot = 500 MΩ des N° circuit(s) : général

DESCRIPTION : ☒ Voir plans de position & schémas visés réf : COURTOIS ET du 30/11/2020 ☐ voir croquis réalisés

PHOTOVOLTAÏQUE: Nb panneaux : 10 de 355 wc / Pc total : 3550 wc					
N°	P _{ac} (W)	I _{ac} (A)	Type / Marque / P Total 3000 W	N° de série	Protection aval: type + I _n (A)
1	3000W	13,5A	Fronius Symo 3.0-3-M	31506208	4P20A

Protection passive contre les contacts indirects : ☒ double isolation ☐ isolation renforcée ☐ isolation supplémentaire	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
DDR installés est adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Exécution de l'installation électrique conformément aux plans et schémas	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des Prises de courant et appareils de classe I	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,...)	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défaut	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO

☐ INFRACTIONS ☐ voir annexe DTT_INF_E_20 ☐ voir Liste ci-dessous ☒ Néant :

☐ REMARQUES ☐ voir annexe DTT_INF_E_20 ☐ voir Liste ci-dessous ☒ Néant :

CONCLUSION : (droits et devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant : voir page 2)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08/09/2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1. Avant le 30 / 11 / 2045

☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08/09/2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. ☐ L'installation ne peut être mise en usage ☐ Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

☐ Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le

☐ Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

☒ Le DDR général n'était pas scellé. ☐ Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les personnes intéressées.

 Annexes au présent rapport : ☐ Néant ☒ Plans de position et Schémas ☐ DTT_INF_E_20 ☒ Autres : Photos + qualiwatt

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour PROCONTROL ASBL

B MATHOT

Nom et visa du demandeur

SBEN'ERGY

* selon les informations du client, l'installation a été réalisée avant le 1/06/2020

Le modèle de document est validé via l'approbation du fichier « Liste des documents du SM » disponible chez le COQ.

DTT_R_E_10 -(02)- 14/07/2020

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de PROCONTROL.